

Stratégie gouvernementale de développement durable

Considérations et propositions du Mouvement québécois des vacances familiales

Montréal, le 8 novembre 2007



*Mouvement québécois
des vacances familiales*

La stratégie de développement durable du Gouvernement du Québec ne pourra être cohérente si elle n'intègre pas dans ses principes et ses orientations la préoccupation de soutenir le développement du tourisme social.

En ce qui concerne notre organisme, nous soulignons à ce sujet que la stratégie de développement durable doit soutenir le maintien et le développement de ressources collectives de vacances familiales, ressources qui devraient être accessibles dans toutes les régions touristiques du Québec, ainsi que dans les principaux centres urbains.

Nous considérons que la privatisation du territoire au cours des dernières années s'est accélérée et qu'en l'absence d'une intervention gouvernementale en cette matière, l'accessibilité à des lieux de villégiature et de tourisme social pour les familles est grandement compromise.

Une politique de développement durable se doit d'établir l'équité entre les régions, de garantir qu'une réserve foncière soit établie afin d'assurer la possibilité aux communautés des régions de développer, dans le futur, des ressources d'accueil en tourisme familial social.

Nous considérons que le gouvernement du Québec a appuyé depuis de nombreuses années et par de nombreuses initiatives le développement de l'accessibilité aux vacances familiales au Québec.

Les organisations du monde associatif (organismes familiaux communautaires et les entreprises de l'économie sociale) du secteur du tourisme social familial se sont également impliquées depuis de nombreuses années dans ce développement. À ce titre, le **QUÉBEC, tant par son gouvernement et ses élus, et tant les associations et leurs bénévoles ont développé une pratique unique en Amérique.**

Une stratégie de développement durable doit intégrer les principes de maintenir et développer les ressources collectives du secteur du tourisme social familial qui existent et planifier le développement de telles ressources dans les régions qui en sont dépourvues.

Le Mouvement québécois des vacances familiales a pour mission de :

- développer et promouvoir l'accessibilité à des vacances familiales, au tourisme social et au loisir communautaire pour toutes les familles;
- développer des programmes et des politiques particulières favorisant l'accessibilité des vacances familiales pour les familles défavorisées;
- développer et protéger des ressources collectives (patrimoine collectif) de vacances familiales au Québec;
- promouvoir l'action communautaire autonome, l'éducation populaire, l'économie sociale et la participation citoyenne.

Les organismes membres du **Mouvement québécois des vacances familiales** comprennent:

- **des pourvoyeurs de services qui sont :**
 - des groupes communautaires, sans but lucratif;
 - des entreprises d'économie sociale;
 - des bases de plein air, centres de vacances et camping dédiés à la famille;
 - des lieux de sensibilisation, d'animation et d'éducation portant entre autres sur la connaissance des ressources naturelles (végétal, animal, minéral), le respect de l'environnement et la pratique de multiples activités récréatives.
- **des groupes utilisateurs qui sont :**
 - des groupes communautaires familiaux, sans but lucratif :
 - qui développent divers projets et services visant le développement des familles;
 - qui favorisent l'aide et l'entraide, dont entre autres, l'organisation de départ collectif en séjour de vacances pour les enfants et les parents.

Succinctement nous proposons d'intégrer les recommandations suivantes à la stratégie gouvernementale de développement durable :

Que le gouvernement (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) :

- **maintienne et accroît** le budget du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances. Tant au Volet 1: aide à l'accessibilité qu'au Volet 2 : aide aux immobilisations;
- **maintienne et accroît**, sur une base récurrente, son soutien au Programme de vacances familiales accessibles du Mouvement québécois des vacances familiales;
- **accorde un financement régulier et récurrent au fonctionnement** des centres de vacances familiales, dans le cadre de la Politique de l'action communautaire.

Que le gouvernement du Québec :

- développe un **programme spécifique d'aide aux infrastructures** dédié aux centres de vacances familiales pour soutenir ceux-ci à se munir des équipements nécessaires pour se conformer aux nouvelles normes ayant trait à la distribution d'**eau potable et au traitement des eaux usées**;
- intègre, à **court terme**, dans les plans d'aménagement et de développement régionaux, une stratégie visant à assurer que **chacune des régions touristiques du Québec** (équité) soit dotée **d'une réserve foncière de qualité**, (des sites d'accueil) dédiée à l'exploitation d'un centre de vacances familiales relevant d'une entreprise de l'économie sociale (OSBL);
- développe **un plan à long terme visant le développement** de centres de vacances familiales (OBNL) dans les régions touristiques du Québec qui en sont dépourvues ou mal équipées; soit :

⇒ Abitibi-Témiscamingue

⇒ Baie-James

⇒ Bas-Saint-Laurent

⇒ Cantons-de-l'Est

⇒ Centre-du-Québec

⇒ Charlevoix

⇒ Chaudière-Appalaches

⇒ Duplessis

⇒ Gaspésie

⇒ Îles-de-la-Madeleine

⇒ Laval

⇒ Manicouagan

⇒ Montérégie

⇒ Nunavik

⇒ Outaouais

⇒ Québec

⇒ Saguenay—Lac-Saint-Jean

- développe, à court terme, **un programme de soutien aux infrastructures** pour les centres de vacances qui sont actuellement en opération dans les régions de :
 - ⇒ Lanaudière
 - ⇒ Laurentides
 - ⇒ Mauricie
 - ⇒ Cantons-de-l'Est
 - ⇒ Saguenay—Lac-Saint-Jean
- développe un **programme de développement de ressources d'accueil** en tourisme social familial, **dans les centres urbains de Montréal et de Québec**, pour permettre aux familles des régions du Québec l'accès aux ressources touristiques collectives en milieu urbain (musées, jardin botanique, grandes salles de spectacles, Insectarium, aquariums, Biôdome, Parlement, lieux historiques, etc.).

Extraits de : **La Déclaration de Montréal (1996)**
Pour une vision humaniste et sociale du tourisme

...LE TOURISME SOCIAL : Une haute ambition face aux défis de l'exclusion et de l'intégration

Art. 1. *La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme affirme que tout être humain a droit au repos, au temps libre, à une limitation des heures de travail et à des congés payés.*

Puisque ce droit est loin d'être un acquis social mondial, la conquête des loisirs et du tourisme au service de l'homme doit se poursuivre et s'intensifier dans la voie tracée par le tourisme social, dont l'ambition première est l'accès aux loisirs touristiques pour tous.

Art. 2. *C'est le plein épanouissement de l'être humain, en tant que personne et en tant que citoyen qui doit constituer l'objet essentiel de toute action de développement touristique.*

...LES ATOUTS DU TOURISME SOCIAL POUR DEMAIN

Le tourisme social : "faiseur de société"

Art. 3. *L'ambition d'un accès aux loisirs touristiques pour le plus grand nombre -en ce compris les familles, les jeunes et les personnes du 3ème âge -engage nécessairement à la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion de tous ceux qui ont une culture différente, ont des moyens financiers limités. ont des capacités physiques restreintes ou habitent un pays en développement.*

Elle doit se traduire par la recherche et la mise en oeuvre des moyens de réaliser cet objectif: définition de politiques sociales du tourisme, création d'infrastructures, développement des systèmes d'aides aux personnes moins favorisées, sensibilisation et formation du personnel, etc. Des initiatives modestes, intégrées dans un plan global, peuvent souvent, autant que des projets de masse, être "faiseurs de société".

Art. 4. *Les vacances et les voyages constituent des moments et des occasions privilégiés d'enrichissement des personnes, par la découverte des milieux, des cultures et des civilisations, par l'exercice d'activités physiques, artistiques, sportives ou ludiques, par la rencontre des personnes au delà de toutes les différences, par les responsabilités assumées librement par les touristes eux mêmes.*

Les opérateurs de tourisme social ont la volonté de contribuer à développer les relations humaines, tant par leurs actions de formation que par leurs procédés d'animation: le tourisme social est facteur de cohésion sociale.

Le tourisme social : facteur de puissance économique

Art. 5. *S'adressant à toutes les classes et à tous les âges, le tourisme social accueille et déplace des centaines de millions d'individus à travers le monde.*

Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, le tourisme social offre et offrira de plus en plus une chance économique exceptionnelle.

Engendrant des flux incessants de personnes et d'investissements contribuant au développement des régions, produisant des richesses nationales et internationales, stimulant des transferts de ressources de pays favorisés vers d'autres moins bien dotés, le tourisme pour tous est facteur de puissance économique.

Art. 6. *Les apports du tourisme doivent être bénéfiques à toute la communauté. Ils doivent contribuer au développement social et économique des régions et des populations dans leur ensemble. Le secteur touristique doit être générateur d'emploi et garantir, simultanément, les droits fondamentaux des personnes qui y sont employées.*

Art. 7. *Tous les acteurs du développement touristique sont soumis aux mêmes exigences. Dans leurs fonctions d'entrepreneurs, de gestionnaires d'équipements, de producteurs ou d'accompagnateurs de voyages, d'éducateurs ou d'animateurs de loisirs, ils sont des agents économiques, soumis aux mêmes exigences de compétence, de rigueur et de performance.*

La poursuite d'un objet social est directement dépendante d'une gestion exemplaire et de l'amélioration des résultats.

Le tourisme social : acteur de l'aménagement du territoire et du développement local

Art. 8. *Avant que l'objectif d'un "développement durable et soutenu" n'ait été recommandé par les organisations internationales, le tourisme social se l'était assigné comme option de référence, afin:*

- de concilier développement touristique, protection de l'environnement et respect de l'identité de la population locale;*
- d'apporter de nouveaux moyens à des régions souvent délaissées;*
- d'aménager des sites avec la volonté de ne pas en dilapider les ressources;*
- de générer des bénéfices économiques, sociaux et culturels pour la population locale.*

Comme le tourisme est, à l'échelle mondiale, l'un des principaux moteurs à la mise en valeur de nombreuses régions, il ne saurait, en aucun cas, être prétexte à l'envahissement incontrôlé des sites ni à l'acculturation et à l'exploitation des populations.

Art. 9. *Le tourisme peut et doit constituer un espoir pour de nombreuses économies fragiles. La préservation naturelle des sites ne saurait, en aucun cas, servir de prétexte à l'accaparement privilégié au profit de quelques-uns.*

Art. 10. *L'information, la formation et la sensibilisation des touristes au respect de l'environnement et des populations constituent l'une des missions essentielles du tourisme social, dans son rôle d'aménageur et d'entrepreneur de projets de développement touristique.*

LES CRITERES D'IDENTIFICATION DU TOURISME SOCIAL

Art. 13. *Toute entreprise de tourisme (association, coopérative, mutuelle, fondation, fédération, entreprise à caractère "non-profit", société etc..) dont l'acte fondateur ou l'objectif principal indique clairement poursuivre un projet d'intérêt général et rechercher l'accessibilité du plus grand nombre aux loisirs touristiques -se démarquant ainsi de la recherche du seul profit maximal -peut revendiquer son appartenance au tourisme social.*

Le mot «social» signifie davantage de solidarité, de fraternité et d'espoir pour tous ceux -si nombreux -encore en attente de temps libre dans le monde.

Art. 14. *Cette appartenance n'est effective qu'aux conditions vérifiables ci-dessous:*

- 1 *Les activités proposées intègrent des objectifs humanistes, pédagogiques, culturels de respect et d'épanouissement des personnes.*
- 2 *Les publics visés sont clairement identifiés sans discrimination raciale, culturelle, religieuse, politique, philosophique, sociale...*
- 3 *Une valeur ajoutée non économique fait partie intégrante du produit proposé.*
- 4 *Une volonté d'insertion non perturbatrice dans le milieu local est clairement exprimée.*
- 5 *Les caractéristiques de l'activité et du prix sont clairement identifiées dans des documents contractuels. Les prix sont compatibles avec les objectifs sociaux visés. Les excédents d'exercices sont, pour tout ou partie, réinvestis dans l'amélioration des prestations offertes au public.*
- 6 *La gestion du personnel respecte les lois sociales, est valorisante et intègre une formation continue adaptée.*

En vous remerciant de l'attention que vous porterez aux présentes.



**Mouvement québécois
des vacances familiales**